VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lionel M. Ricau.

VENTE EN PARTAGE.

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 95,808—Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et als.

LA COMMERCIAL COTTON PRESS connue comme "YARD No 1". l'ilet entier, rues St-Thomas, Chippewa, Market et Richard, en incluant Machines, Chaudières, Machines, Outils et Presses.

Aussi—"YARD No 2", vis-à-vis, comprenant 30 terrains avec bâtisses et améliorations dans l'ilet des rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard. Splendide site pour manufacture, avec privilège de voie de garage sur la rue Richard.

A l'Encan, MARDI, le 16 Janvier 1912, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 3 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et al, dossier No 95,808, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI le 16 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, chaudières, outils, appareils et compresseurs, y appartenant et toutes les dépendances qui y appartiennent, connus comme la Commercial Cotton Press, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas [autrefois St-Jean Baptiste], Chippewa [autrefois Pacanier] Market et Richard, et mesurant plus ou moins trois cent quatre-vingt-trois pieds cinq pouces de face à la rue Richard; trois cent vingt pieds de face à la rue Chippewa, trois cent quatre vingt-trois pieds six pouces de face à la rue Market et trois cent dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue St-Thomas. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques couvrant l'ilet entier et connue comme la Commercial Cotton Press.

Deuxième—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, connue comme la Commercial Yard Numéro Deux, située dans le même Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro Quatre vingt-deux borné par les rues Religieuses, Orange, St-Thomas et Richard, laquelle portion de propriété est bornée de trente lots, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, BB, CC et DD, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 25 mars 1896, signé par Frank H. Waddell, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1er avril 1896, enregistré dans le livre des transferts 161, folio 369, d'après lequel devis ladite portion de terre, commençant à l'encoignure des rues St Thomas et Richard, et mesurant de là trois cent dix-neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Richard, de là trois cent vingt pieds, deux pouces de face à la rue Religieuse, de là cent quatre-vingt douze pieds de face à la rue Orange, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Richard et parallèle à la rue St Thomas, sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas quatre-vingt-seize pieds trois pouces, de là sur une ligne s'étendant à la rue St. Thomas, sur une ligne parallèle à la rue Orange, cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, de là deux cent vingt-trois pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St Thomas au point du commencement.

—Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques, substantielle, connue comme "yard" numéro deux, dans l'ilet des rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en un, deux et trois ans, tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, portant intérêt à six pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur, et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, qui aussi seront requis de payer au-dessus et en plus du prix d'achat, les frais de tout certificat. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour lier la vente.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour les demandeurs.

Hall, Monroe & Lemann. Fred C. Marx, Richardson & Soulé, John F. Tobin, F. S. Weis et Ivy G. Kittredge, avocat pour les défendeurs.

15 déc—15 17 24 31—jan 7 14 16

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Maison Double qui Rapporte de Bons Revenus

RUE DUMAINE, ENTRE JOHNSON ET GALVEZ.

Succession de TIMOTHY FOLEY et épouse.—No 96,002.

No 96,002—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR LOUIS C. SPEAR, Encanteur, bureau 347 rue Carondelet—Il sera vendu, JEUDI le 25 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hont Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 19 décembre 1911, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Johnson, Galvez et St-Philippe, No 266; ledit lot étant désigné par le No 74, sur un plan dressé par Louis Bringier, daté du 26 juillet 1836 et mesurant en mesure française quarante trois pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Maine (ou Dumaine), dix-sept pieds, neuf pouces, et cinq lignes sur la ligne du fond, cent pieds sur la ligne du côté le divisant du lot 73, cent trois pieds et sept pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté sur la ligne s'étendant sur la Propriété de Pontalba, laquelle ligne donne au dit lot une forme irrégulière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a en un et deux ans, représentés par les billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant——— aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes de 1911 et tous les frais nécessaires pour compléter l'acte de vente.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER A. ST-CYR, JR.

No 97,443—Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, Cour Civile de District—Division D.

COTTAGE SIMPLE.

JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour daté du 22 décembre 1911 dans l'affaire intitulée et numérotée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé et étant dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1062, borné par les rues Musique, Miro (autrefois Libérale), St-Roch (autrefois Washington) et Grant (autrefois Genius), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan de Edgar Pilié, daté du 12 mars 1900, et mesurant trente pieds (30') de face à la rue Miro (autrefois Libérale) sur une profondeur de cent vingt pieds (120') quatre pouces (4") entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par le défunt Peter A. St-Cyr Jr. par acte passé pardevant George A. Dearing, notaire, le 5 novembre 1902, et dument enrégistré en le livre des Transferts 188, Folio 740. Les améliorations consistent d'un cottage simple No 2426 rue Miro, contenant trois chambres, toiture en bardeaux, retiré du trottoir, sur le devant barrière en piquets.

Conditions—Une moitié (1[2) ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur et par lui endossé, portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet. Et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1911, l'encanteur devant signer l'acte notarial de la vente, lequel acte de vente devant être passé pardevant Wm J. Formento, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur, et déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS, Encanteur,
Bureau 437 rue Carondelet.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jose Ferrer Y Tossas

ou Jose Antonio Ferrer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 98,847.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte provisoire présenté par Felix Ferrer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John J. McCloskey, avocat.

3 jan—3 7 12

Succession de Albert L. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78 760—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par la Hibernia Bank and Trust Company, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Farrar, Jonas, Goldsborough & Goldberg, avocats.

29 déc—29—jan 2 7

Succession de E. A. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,868. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Martha E [Burton Moore, Vve de E A. Moore, maintenant épouse de George A Barringer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Geo. W. Flynn, M. D. Dimitry, avocats.

5 jan—5 9 14

Succession de Charles McGovern.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 98 632—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Peter McGovern, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier.—M. H. Manion, avocat.

5 jan—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS.

Liquidation de la Audubon Building Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,325—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Mackie, John W. Fairfax et Harry L. Falk, liquidateurs en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Merrick, Lewis, Gensler et Schwarz, avocats.

3 janv—3 7 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR LE SHERIF

Les 17 et 19 Janvier 1912

D'un grand assortiment de meubles de maison de haut grade, installations, divers, etc.

AUSSI 4 PIANOS, BOITES A MUSIQUE, CHANDELIERS EN CRISTAL, EVENTAILS A ROTATION, Etc., Etc.

Natale Maestri vs Jessie Orloff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98 934 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, AUX DATES CI-DESSUS MENTIONNEES, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir—

I. Le Mercredi, 17 janvier 1912, dans le local 1547 rue Iberville,

Un grand lot de meubles de maison assortis, installations, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Aussi 2 Pianos, etc.

II. Le Vendredi, 19 janvier 1912, dans le local coin N-O des rues Canal et Liberté,

Un grand lot de meubles de maison assortis, installations, divers, etc, d'après l'inventaire enregistré.

Aussi 2 Pianos, boites à musique, etc.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John Wagner avocat pour le demandeur.

6 jan—6 12 17 19

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,655—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de Christina A. Hutton, Veuve de James H. Breen.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée Succession de Christina A. Hutton, veuve de James H. Breen, Dossier No 98,655, ledit ordre daté et signé du 27 novembre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 11 janvier 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété foncière, ci-après décrite, d'après l'inventaire.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, dans l'ilet 516, borné par les rues Lafayette, Poydras, Galvez et Johnson [vieux numéros de l'ilet 4], connu comme lot 8, formant l'encoignure Lafayette et Galvez et mesurant trente-deux pieds, sept pouces et cinq lignes [32' 7" 5'"] de face à la rue Lafayette sur soixante-huit pieds un pouce et deux lignes [68' 1" 2'"] en profondeur et façade à la rue Galvez, et soixante neuf pieds, onze pouces et cinq lignes [69' 7" 5'"] le séparant du lot No 7. Les améliorations consistent d'un cottage en bois, contenant environ quatre chambres et portant le numéro municipal 2133 rue Lafayette, coin Galvez, une bonne location pour buvette et épicerie.

3. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, numéros dix et vingt [maintenant 14 et 26], dans l'ilet No 519 [vieux numéro 44], borné par les rues Galvez, Johnson, Gravier et Commune. Le lot 10 [maintenant 14] mesurant trente pieds onze pouces [30' 11"] de face à la rue Galvez sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'"] de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 [maintenant 26] mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue Johnson, sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'"] de profondeur entre lignes parallèles, après un arpentage daté du 2 décembre 1911 par Walter J. Seghers, voyer. Les améliorations sur le lot 14, consistent d'un cottage double, ayant quatre chambres de chaque côté, et portant les Nos municipaux 432-34 rue Sud Galvez. Les améliorations sur le lot No 26 consistant d'un cottage simple ayant quatre chambres, portant le numéro municipal 435, rue Sud Johnson.

4. Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Johnson et Galvez mesurant trente-deux pieds sept pouces et trois lignes [32' 7" 3'"] de face à la rue Lafayette sur trente deux pieds neuf pouces et cinq lignes [32' 9' 5'"] dans le fond, sur une profondeur de soixante-neuf pieds onze pouces et cinq lignes [69' 11" 5'"] sur la ligne du lot No 8, et soixante-onze pieds dix pouces [71' 10"] sur la ligne du lot No 6.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois contenant quatre chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 2127-29 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, frais de tous certificats et les frais des actes de vente, pardevant Edward Rightor, notaire. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (ne portant pas intérêt et pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

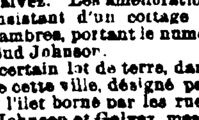

Encanteur, 910 rue Gravier.

Eugène McGivney, avocat pour l'exécuteur.

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

Jacobs-Gleason, Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Cottages Simples, Nos 2015 et 2019 rue Royale, Mme Louise Schilling, veuve de Charles Gieber et als, vs Mme Edith Deneve, épouse de Eugène Ravain—No 98,726, Cour Civile de District, JEUDI le 11 janvier 1912, à midi, à la Bourse d'Encan de la N. O., 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District Division D, le 8 décembre et adressé à S. L. Jacobs, encanteur, bureau No 303 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 20 janvier 1882 et annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel plan ledit lot est dans l'ilet borné par les rues Royale [autrefois Casacalvo], Français, Union et Dauphine [autrefois Grande Hommes], et mesurant 20 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 20 pieds 9 pouces 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le No municipal 2015 rue Royale.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet que le lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B sur un plan par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 20 janvier 1882, annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel ledit lot mesure 22 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le numéro municipal 2019 rue Royale, étant la même propriété acquise par Mme Louise Gieber et al. par jugement rendu en la succession de Mme Wilhelmina Flood et de Fred E. Bertonière, consolidé Nos 97,734 et 98,580 de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Conditions Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Boatner, notaire, et déposer 10 pour cent sur adjudication avec

JACOBS-GLEASON INC.
S. L. JACOBS, Encanteur.
303 rue Carondelet.

A. M. Buchmann, avocat pour la demanderesse.

Jos. W. Walton avocat pour la défenderesse.

10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE SUR LES LIEUX 1112 RUE CAMP.

Le Stock entier consistant en Fer, Outils, Machines, Modèles, Meubles de Bureau, Effets de maison de la HINDERER IRON WORKS.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—JEUDI, le 18 janvier 1912, à 10 heures a. m.

Succession de C. A. Frederick Hinderer, No 96,561.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre daté du 22 décembre 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu sur les lieux, le contenu entier de la Hinderer Iron Works, sans limite ou réserve, en lots pour accommodation au dernier et plus haut enchérisseur.

Tout le ci-dessus peut être vu sur les dits lieux No 1112 rue du Camp. L'inventaire de la susdite propriété est enregistré dans le bureau de Danziger & Tessier, Encanteurs No 134 rue Carondelet, et peut être vu à n'importe quel moment.

Conditions—Comptant.

Frank N. Butler, avocat.

Bank of Orleans, exécuteur.

7 jan—7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anna Brown, veuve de Thomas McCarthy et de Maggie McCarthy, épouse de Dorus E Ingersoll.

No 98,377—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 13 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement daté du 27 décembre 1911, et signé du 3 janvier 1912, par l'Hon. Geo. H. Théard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. 2000 2002 rue Palmyre, coin Prieur, l'ilet avenue Tulane et Johnson, le cottage double en bois couvert en ardoises, ayant deux étages dans le fond, contenant 5 chambres au rez-de-chaussée et 2 chambres au premier étage sur un côté, et 4 chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au premier étage sur l'autre côté, grandes citernes, hangars, etc. Le lot mesure 37 pieds 7 pouces sur 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur.

2. 2004 rue Palmyre, entre les rues Prieur et Johnson, l'ilet avenue Tulane, le cottage simple couvert en ardoises, contenant 4 chambres, citerne, hangar, gaz, etc., le lot mesurant 16 pieds, 6 pouces 5 lignes sur 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance, s'il y en a, payable en un an après date, avec huit pour cent par an d'intérêt, de la date; l'acquéreur devant assumer les taxes de Ville et d'Etat de 1911 et 1912. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant W. W. Young, notaire, aux frais de l'acquéreur.

D. Wendling, P. P. Viosca, avocats.

7 janv—7 14 21 28—fév 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard N. Cobb.

No 96,973—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 11 janvier 1912, à 11 heures a. m., sur les lieux No 328 rue Audubon, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 29 décembre 1911, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.

Rice et Montgomery, avocats.

31 déc—31—janv 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard N. Cobb.

No 96,973—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 12 janvier 1912 à 10:30 heures a. m., sur les lieux, No 128 rue Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 29 décembre 1911, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de Meubles de Bureau, incluant "Typewriter", Pupitres, Chaises, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant.

Rice & Montgomery, avocats.

31 déc—31—jan 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Oregon W. Long.

No 98,133—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur. — Bureau, 134 rue Carondelet. JEUDI, le 25 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 22 décembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet vieux numéro cinq borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyre, désigné comme lot No 8, sur un plan de Allen D'Hémécourt, autrefois voyer, daté du 16 juillet 1853, annexé à un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, ancien notaire, le 10 octobre 1863, et désigné par le même numéro sur une copie d'un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, ledit lot mesurant, en mesure américaine, vingt-sept [27'] pieds quatre pouces [4"] de face à la rue Palmyre sur cent huit pieds [108'] de profondeur.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple ayant toiture en ardoises, retiré du trottoir, ayant grillage en fer, connu comme No 2526 rue Palmyre, contenant cinq chambres, vestibule, galerie, citerne, hangar, etc., loué à $16 par mois.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911; 10 0[0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Wm Renaudin, notaire aux frais de l'acquéreur.

24 déc—24 31—jan 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR, SANS LIMITE OU RESERVE

John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 98,660, daté et signé du 13 décembre 1911, dans l'affaire de John A. Sullivan vs Mlle Mary Whelan et al, No 98,660, Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre la propriété décrite comme suit à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, JEUDI, le 1er février 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

1° Un magasin et résidence, 355 rue S. Claiborne, encoignure de la rue Gravier, l'ilet des rues Commune et Derbigny, comprenant 3 chambres et bâtisse à deux chambres dans le fond du lot; sur un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet Numéro 432 borné par les rues Gravier, Claiborne, Commune [maintenant l'avenue Tulane] et la rue Derbigny, et désigné comme lot No vingt et un [21] formant l'encoignure des rues Gravier et Claiborne et mesurant onze [11'] pieds, trois [3"] pouces de face à la rue Gravier, quarante [40'] pieds un [1"] pouce, cinq [5'"] lignes de face et profondeur à la rue Claiborne, de là soixante dix neuf [79'] pieds, six [6"] pouces, quatre [4'"] lignes, s'étendant à un angle vers l'avenue Tulane, cent vingt [120'] pieds en profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 20, et vingt sept [27'] trois [3"] pouces en largeur dans le fond, le tout d'après un arpentage dressé par Adloe Orr, député-voyer de ville, le 28 décembre 1911.

2° Un lot ayant une écurie à deux étages et hangar, 1705 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny [autrefois Willow], sur un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Willow [maintenant Derbigny], Gravier et Commune [maintenant avenue Tulane], désigné comme lot No vingt [20] dans l'ilet No 432, mesurant vingt-sept [27'] pieds à la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt [120'] pieds.

3° Un joli cottage simple 1707 rue Gravier, entre les rues Claiborne et Derbigny [autrefois Willow], comprenant 4 chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage avec grande écurie à deux étages et hangar et emplacement pour chemin de voiture, étant sur un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), Claiborne ou Clara (autrefois Ste-Magdeline), Willow (autrefois Ste-Adeline) et Gravier, et désigné comme lot No dix-neuf sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté du 12 mai 1843, déposé en l'étude de A. Mazereau, ancien notaire, et mesurant vingt-sept [27'] pieds trois [3"] pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt [120'] pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles mesure américaine.

4° Un magnifique cottage simple 1715 rue Gravier, encoignure Derbigny, comprenant 7 chambres, vestibule, chambre à bain, gaz, etc., et une bâtisse simple à deux étages dans le fond au même endroit No 442 rue Sud Derbigny, comprenant deux chambres au premier étage, deux chambres au rez-de-chaussée et un joli cottage double 1709-11 rue Gravier, entre les rues Derbigny et Claiborne, comprenant 5 chambres, office et gaz de chaque côté. Les trois propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble, avec les deux certains lots de terre situés, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Ste-Adeline, Ste-Magdalène [maintenant Claiborne] et Commune [maintenant avenue Tulane] désignés par les Nos 17 et 18 sur un plan dressé par Louis A. Pilié le 12me jour de mai 1843 et approuvée par Joseph Pilié, voyer de la Deuxième municipalité et déposé pour référence en l'étude de Adolphe Mazereau, ancien notaire, et mesurant d'après ledit plan comme suit, à savoir: Le lot No 17, vingt sept (27') pieds, trois (3") pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt (120') pieds de profondeur et façade à la rue Ste-Adeline [maintenant Derbigny], formant le coin des rues Gravier et Ste Adeline [maintenant Derbigny] et le lot No 19, mesurant vingt-sept [27'] pieds, trois [3"] pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt [120'] pieds plus ou moins en profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

5° Une résidence double à deux étages, 339-41 rue Sud Claiborne, entre les rues Tulane et Gravier, l'ilet Derbigny, comprenant d'un côté 3 chambres au premier étage, 3 chambres au rez-de-chaussée, de l'autre côté 2 chambres au premier étage et deux chambres au rez-de-chaussée, sur un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro 432, lequel est borné par les rues Claiborne, Gravier, Commune, maintenant avenue Tulane, et la rue Derbigny et décrit comme lot No vingt-six sur un plan fait par L. H. Pilié, daté du 12 mai 1843, déposé pour référence en l'étude de A. Mazereau, notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure anglaise vingt-six (26') pieds neuf (9") pouces et trois (3'") lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quarante-quatre [44'] pieds onze (11") et quatre (4'") lignes sur le côté le plus près de la rue Gravier, cinquante-cinq (55') pieds sept (7") et deux (2'") lignes sur l'autre ligne et vingt-sept (27') pieds un (1") pouce et deux (2'") lignes de largeur dans le fond.

6° Un cottage double 401-03 rue Sud Claiborne, coin Gravier, l'ilet Willow et Derbigny, comprenant de chaque côté 5 chambres et une résidence simple à deux étages 1712 rue Gravier, encoignure Derbigny [autrefois Willow], comprenant 3 chambres au premier étage et 3 chambres au rez-de-chaussée: les deux propriétés ci-dessus devant être vendues ensemble sur un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Gravier et Willow, désigné comme lot No un sur un plan dressé par Pilié, daté du 27 novembre 1860, déposé en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No sept, ledit lot mesurant cinquante et un [51'] pieds, un [1"] pouce et deux [2"] lignes de face à la rue Claiborne, cinquante et un pieds (51') huit pouces (8") et trois (3'") lignes de face à la rue Willow ou Sud Derbigny, sur une profondeur et façade de quatrevingt-dix-huit [98'] pieds, huit [6"] pouces et deux [2'"] lignes à la rue Gravier et une profondeur de quatrevingt deux (82') pieds deux [2"] pouces et sept (7'") lignes sur la ligne du lot No deux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

7° Deux cottages doubles, 428-30 rue S. Claiborne et 429-31 rue Clara, les deux entre les rues Perdido et Gravier, chaque maison comprenant 3 chambres de chaque côté, devant être vendus ensemble avec un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, et désigné par le No deux sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le vingt-septième jour de novembre 1860, et déposé pour référence en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No cinquante-sept du livre des plans, No un et mesurant trente-deux (32') pieds neuf [9"] pouces de face à la rue Clara sur une profondeur de quatre-vingt-onze (91') pieds quatre (4") pouces et sept (7'") lignes sur la ligne du côté du lot No un et cent quatre (104') pieds cinq (5") pouces et cinq (5'") lignes sur le côté du lot No trois.

8° Un cottage double, 2319-21 avenue Tulane, entre les rues Miro et Tonti, le lot s'étendant à travers et faisant face à l'avenue Banks, la maison comprenant 3 chambres et hangar de chaque côté sur une certaine étendue ou portion de terre située, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 549, lequel est borné par l'avenue Tulane, les rues Banks Miro et Tonti mesurant vingt-huit (28') pieds onze (11") pouces et deux (2'") de face à l'avenue Tulane, vingt-huit (28') pieds six (6") pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent vingt-trois (123') pieds dix (10") pouces et cinq (5'") lignes sur la ligne du lot No sept, et cent dix-huit [118'] pieds quatre [4"] pouces sur l'autre côté, la dite portion de terre, consistant du lot No six, mesurant vingt sept (27') pieds, cinq (5") pouces, deux (2'") lignes de face à l'avenue Tulane, vingt sept (27') pieds à la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit pieds (118') quatre (4") pouces sur la ligne du lot No cinq, et cent vingt trois (123') pieds, dix [10'] pouces et cinq (5'") lignes sur le côté du lot No sept et une portion du lot No cinq, mesurant un [1'] pied, six [6"] pouces de face à l'avenue Tulane et la rue Banks sur une profondeur de cent dix huit [118'] pieds, (4") pouces.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en billets d'hypothèque de lien de vendeur à l'ordre et endossés par l'acquéreur, la balance en un et deux ans après la date, portant six pour cent (6 0[0) par an de la date jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité pour les garantir. Les taxes pour l'année 1912 devant être payées par l'acquéreur. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire, et l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0[0) au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

John J. Reilley, avocat pour le demandeur.

McCloskey & Benedict, avocats pour la défenderesse.

31 déc—31—jan 7 14 21 28—fév 1

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

—ET—

Terrains pour Bâtir

—DANS—

UNE SECTION QUI S'AMELIORE

—PRES D'UNE—

DOUBLE LIGNE DE CARS

A Deux Ilets de la rue du Canal

—ET A UN—

Ilet de l'Avenue "City Park"

Succession de Mme Barbara Abris, Veuve de William Mohr.

No 95,750—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 8 février 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 8 décembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 82 sur un plan par John Schreiber, voyer, le 20 mars 1836, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville, lequel dit ilet est borné par les rues Bienville, Conti, Anthony et Bernadotte acquis livre des transferts 146, folio 183, et livre des transferts 214, folio 109.

Ledit ilet de terre sera vendu en lots subdivisés d'après un devis d'arpentage par M. Edgar Pilié, voyer, daté du 2[illegible] décembre 1911, comme suit:

Vingt-quatre lots de terre désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement. Les lots Nos 1 à 10 inclusivement sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Bernadotte, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 2 à 9 inclusivement mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Bienville sur 120 pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Bienville et Anthony et mesurant 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles de 120 pieds. Les lots Nos 11 et 12 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Anthony sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 est contigu aux lots Nos 6, 7, 8, 9, 10 et 24 dans leur fond. Le lot No 12 est contigu aux lots Nos 13, 14, 15, 16 17 et 23 dans leur fond. Les lots Nos 13 à 22 sont contigus et mesurent comme suit:

Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Conti et Anthony, et mesurant 32 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti, sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes en profondeur et façade à la rue Anthony et entre lignes parallèles. Les améliorations sur le lot No 13 comprenant un cottage simple à un étage, couvert en ardoises, No 4938 rue Conti, contenant galerie et quatre chambres. Dans le fond il y a un (magasin ou entrepôt).

Les lots 14, 15, 16 et 17 mesurent chacun 31 pieds 10 pouces de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 18, 19, 20 et 21 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Conti et Bernadotte et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Conti sur 120 pieds, 9 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Bernadotte et entre lignes parallèles. Les lots Nos 23 et 24 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 23 est contigu aux lots Nos 12, 18, 19, 20, 21 et 22 dans le fond. Le lot No 24 est contigu aux lots Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 11 dans le fond.

Les rues Bienville et Anthony ont leur trottoir pavé en asphalte.

Deuxième—Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Iberville, Anthony et Helena, désigné par la lettre C, sur un devis d'arpentage par Edgar Pilié, voyer, daté du 26 décembre 1911, d'après lequel, ledit lot mesurant 91 pieds, 7 pouces, 6 lignes sur le côté vers la rue Helena, 112 pieds, 1 pouce, 3 lignes sur l'autre ligne de côté se joignant à un point sur la rue Bienville et 64 pieds, 9 pouces, 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Troisième—Le cottage double en bois à un étage, Nos 4916 et 4918 rue Bienville, contenant quatre chambres de chaque côté, contigu et dans le même district et ilet que la propriété deuxièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le susdit devis par Pilié, le 26 décembre 1911 et mesurant 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Quatrième—Le cottage simple en bois à un étage, No 4924 rue Bienville, contenant trois chambres, contigu dans le même District et ilet que la propriété deuxièmement et troisièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre A sur ledit devis par M. Pilié, du 26 décembre 1911, et mesurant 43 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bienville sur 91 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite a été acquise livre de transferts 196, fol. 277 et livre des transferts 194, fol. 273.

Cette propriété est en voie de grandes améliorations et ayant le service par deux lignes de chars de ceinture qui est très agréable pour le centre des affaires aussi bien qu'une autre partie de la ville. Une occasion pour de magnifiques profits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant requis de l'acquéreur au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. W. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey & Benedict, avocats.

7 jan—7 14 21 28—fév 4 8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Seidel Furniture Manufacturing Company vs Andrew Roescher.

PREMIERE C[illegible] DE CITE DE LA Nouvelle-Orl[illegible] No 48,356 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 16 janvier 1912, à 11 heures a. m. la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Grand "China Closet", un Davenport, quatre Buffets, trois Lits français, deux Lits en fer, un Ameublement de Salon de 3 pièces, trois Lavabos, neuf Chaises C. B. un Coffre-fort en fer, un Porte-chapeaux, un "Roll Top Desk", un Réfrigérateur, Ressorts, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour. — Meyer S. Dreifus, avocat pour la demanderesse.

5 jan—5 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hammond Byrd Iron Company vs Duke & Nunn Company.

Imperial Coal & Coke Company vs Duke & Nunn Company.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—Nos 50,941 et 50,942—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Hon. Henry Renshaw, et Wynne Rogers, juges des Divisions C et A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux No 723 rue Baronne, entre les rues Julia et Girod, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 15 janvier 1912, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un Mulet, Charrette et Harnais, deux "Roll Top Desks", deux Chaises Tournantes, un "Standing Desk", trois Coffres-Forts en Fer, un Petit Eventail Electrique, 1 Pendule, un "Underwood Typewriter", 1 Petite Table, un "Flat Top Desk", huit Chaises, et etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Condition—Comptant D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Richardson & Soulé, avocats pour la demanderesse.

4 jan—4 10 15

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

John A. Rawlins

VS

Merchants Express Co., Ltd.

No 99,143—Cour Civile de District—Division B.

Au Plus Haut Enchérisseur.

1 Cheval

ET

5 Mulets.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur, MERCREDI, 10 janvier 1912, à 11 heures a. m., en face du local de l'University Place, No 163, et à l'arrière des Théâtres Tulane et Crescent, en vertu d'un ordre signé le 5 janvier 1912 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1 Cheval et 5 Mulets.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, Encanteurs.

John R. Todd, Receveur.

S. A. Montgomery, avocat.

7 jan—7 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Friedrich, Veuve du Docteur Tobias Nagel.

No 98,196—Cour Civile de District, Div. D.

Magnifique résidence simple à deux étages et moderne. No 4539 rue du Canal, Encoignure de la rue Olympia.

LOCATION DE CHOIX.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 16 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Olympia, Murat et Iberville, ledit lot formant le coin des rues Canal et Olympia et mesurant 30 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur et façade à la rue Olympia, de cent vingt pieds.

Ladite propriété est connue par le numéro municipal 4539 rue du Canal et comprend une résidence simple à deux étages, ayant grande galerie sur le devant et en arrière, vestibule de réception salon, salle à manger, cuisine, office, 4 chambres, chambre à bain, gaz, électricité, connexions d'eau et d'égout au vent entouré de toile métallique.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, pour montants égaux, payables respectivement en un et deux ans après date, et stipulant de porter intérêt au taux de sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement, et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur ladite propriété, avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour l'année 1912 au-dessus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposé chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.
Encanteurs.

MM. Buck, Walshe & Buck, avocats.

14 déc—14 17 24 31—jan 7 14 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de l'Usine D'UN Etablissement à Griller le Café

Dans le local

No 512 rue Magasins.

G. J. Harang et als vs Consumers Coffee Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 98 863—En vertu d'un ordre de vente en date du 3 janvier 1912, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 15 janvier 1912, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le Local No 512 rue Magasins,

Les machines complètes et installations, etc., contenues dans lesdits lieux, consistant d'un

Etablissement pour Griller le Café

et consistant de machines et machineries de divers genres, appareils, chaudières, cheminées, machines, pompes, appareils pour griller le café et machines pour polir le café, "grinders," "cooling stones", réservoirs, machines pour moudre, portenses, "hoppers", balances, machines à peser, "stitch and strong machines", "bind dust collectors", éventails électriques, installations complètes, incluant fil de fer et lampes en fil de fer et autres équipements, machines pour filtrer, Shafting Pulleys, Hangers Belting, Plumbing Pipe et Piping Cock, Valves et équipement pour combattre le feu, laboratoire, outils, étampes, et parties de machines extra, outils pour ingénieurs et [illegible]nes diverses, etc., d'après l'inventaire [illegible]istré.

Conditions—[illegible]ptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

4 jan—4 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Quatrième District.

Portant le No municipal 2926 rue Troisième.

German American Homestead vs Mme Lena Marsais, épouse de Joseph Valenti et Joseph Valenti, son époux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98,399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er février 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 403, borné par les rues Troisième, Quatrième, Willow (autrefois Martin) et Claiborne, sur un plan dressé par A. De Young, le 1er février 1864, et déposé pour référence en l'étude de William Shannon, ancien notaire en cette ville; le lot mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt-sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et commence à une distance de quatre vingt-huit pieds, neuf pouces de face à la rue Claiborne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0[0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Roger Meunier, avocat pour la demanderesse.

30 déc—30—jan 4 11 18 25 31—fév 1